

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

MANCHE

Nombre de conseillers

- en exercice	11
- présents	7
- votants	9
- absents	4
- exclus	..

Date de convocation :
20 octobre 2004

Date d'affichage :
20 octobre 2004

OBJET

**CONSTRUCTION
PARKING DANS LE
BOURG
AVENANT N°1**

OBJET

**CONSTRUCTION
PARKING DANS LE
BOURG**

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **SAINT MARTIN LE GREARD**

Séance du **29 octobre 2004**

L'an deux mille quatre, le vingt neuf octobre 2004 à 9 heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Philippe LAMORT.

Etaient présents :

MR LAMORT MME BLAIZOT MR FOSSEY MR HAMEL MR GERMAIN MME ENAULT MR LAVALLE MME DORANGE MR PALMER

Absents : MR LAVALLEE (pouvoir à MR LAMORT) MME ENAULT (pouvoir à MME BLAIZOT) MME DORANGE et MR LEPREVOST

MR GERMAIN a été nommé secrétaire.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve l'avenant n°1 de la Société COLAS IDFN - Agence LASNON concernant la construction d'un parking dans le Bourg pour un montant de 1 582.31 €.

Le Conseil Municipal, unanime, donne son accord pour l'exonération des pénalités pour retard dans l'exécution et approuve la prolongation du délai d'exécution.

OBJET**RELOCATION
LOGEMENT N°9**

Suite au départ de Mademoiselle Claudie JUMELIN, le Conseil Municipal, unanime, donne son accord au Maire pour relouer le logement n°9 Le Presbytère.

OBJET**DECISION
MODIFICATIVE
SALAIRES**

Afin de régler les salaires, il convient de réaliser la modification suivante au budget :

Article 6419 (remboursement rémunération personnel) : + 2 850 €

Article 022 (dépenses imprévues) : -720 €

Article 6413 (personnel non titulaire) : + 3 5 70 €

OBJET**RENOUVELLEMENT DU
CONTRAT D'ADJOINT
ADMINISTRATIF**

Comme suite à la fin du contrat à durée déterminée de Madame Sylvie HINDRE, il est nécessaire de renouveler celui-ci pour l'année 2005.

Vu les besoins de la collectivité, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à renouveler le contrat de l'adjoint administratif.

Durée de travail hebdomadaire : 20 heures

Le contrat sera conclu pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2005

La rémunération sera calculée par référence au 2^{ème} échelon de l'échelle 4 d'adjoint administratif. Indice Brut 268 – Indice Majoré 272.